


 RÉCUPÉREZ  
LES RÉSULTATS  
DE VOTRE  
PERMIS

# Sécurité routière 86

N°45 - mai 2018

## ÉDITO

Du 14 au 18 mai, s'est tenue la 2e édition des journées nationales de la sécurité routière au travail. Je souhaite profiter de cet éditorial pour féliciter les forces de l'ordre qui se sont particulièrement mobilisées afin de sensibiliser les salariés dans les entreprises, et remercier les employeurs pour leur engagement dans la sécurité routière.

Les risques routiers professionnels constituent un enjeu fort. Il est essentiel de tout mettre en œuvre pour prévenir les accidents qui interviennent lors de déplacements professionnels, de trajets domicile-

travail ou de missions sur les voies de circulation. J'appelle les entreprises du département à s'engager en faveur des salariés, comme l'a récemment fait le Parc du Futuroscope, en signant la charte nationale via le site de la sécurité routière.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les orientations fixées dans le nouveau Document Général d'Orientations, signé le 22 mai, en la présence d'Emmanuel Barbe, délégué interministeriel à la sécurité routière.

Bonne route, en toute sécurité



Cécile Geneste, Directrice de Cabinet,  
Chef de projet sécurité routière,  
Préfecture de la Vienne

## "La sécurité routière au travail sur les routes"

Les journées de la sécurité routière au travail viennent de s'achever. Outre le fait que les accidents de la route sont la première cause de mortalité des accidents du travail, il est important de prendre en compte celles et ceux qui y travaillent pour maintenir des conditions optimales de circulation ou améliorer nos conditions de vie.

Ces personnels sont particulièrement exposés du fait de leur proximité avec les flux de circulation. Ils sont identifiés par le port d'un vêtement haute visibilité, que cette présence soit très temporaire, comme pour les ripeurs, ou plus longue sur les interventions de voirie.

Des travaux sur une portion de chaussée complète entraîneront sa fermeture avec une signalisation du type "route barrée" à une distance suffisante pour permettre de sécuriser les lieux et le conducteur sera redirigé vers un itinéraire alternatif.

Les autres cas sont d'autant plus risqués que la circulation n'est pas neutralisée pour des interventions ponctuelles : un accident ayant provoqué des dommages devant être résorbés rapidement, l'entretien des accotements, les rebouchages de « nid de poules », le ramassage des ordures... Dans ces circonstances, il convient d'être particulièrement vigilant lors des abords de la situation à risque, avec une vitesse réduite, des dépassements éventuels avec l'accentuation des précautions d'usage (visibilité, vitesse, espaces de sécurité) et une communication accrue avec les agents présents.

Dans le cas où une seule portion de chaussée serait neutralisée, des panneaux temporaires de ce type devront être apposés. Ils indiquent la configuration des lieux, et la position éventuelle des personnels y travaillant. Il convient de faire particulièrement attention aux agents qui implantent ou suppriment le balisage de ces zones, de redoubler de vigilance si un gyrophare ou des feux clignotant, de respecter les limitations de vitesse et de changer de voie sans attendre le dernier moment.



Dans le cas de présence de feux temporaires de travaux, il est important de vérifier leur phase avant de s'engager, et de s'arrêter au jaune fixe pour ne pas se sentir contraint d'accélérer dans la zone de travaux et mettre en péril la sécurité des intervenants.

Dans tous les cas, il faut penser que les personnels dans ces zones ont avant tout une mission, celle d'améliorer nos conditions de vie. Chacun doit comprendre qu'un travail à effectuer sur la route demande une attention particulière qui empêche de se concentrer sur les seuls aspects de sécurité routière, ayons donc tous la courtoisie de mettre en œuvre un comportement permettant de protéger ces agents.

# ACTUALITÉS

## > " 14 mai : théâtre forum pour les agents des services de l'État dans la Vienne "

À l'occasion des journées de la sécurité routière au travail, les agents de la préfecture et des DDI ont été invités à participer à une représentation de théâtre-forum. Les acteurs ont interprété des "sketchs" avec des scénarios catastrophiques sur plusieurs thèmes : la vitesse excessive, le téléphone au volant et l'alcool. À la suite de chacun de ces sketchs, un débat a été engagé et plusieurs agents l'ont rejoué, adoptant le comportement qui leur semblait le plus approprié pour éviter un accident.



## > " Visite du délégué interministériel à la sécurité routière, Emmanuel Barbe "

Le mardi 22 mai, Emmanuel Barbe est venu à la rencontre des élus, des entreprises, des représentants d'associations d'usagers de la route et des services de l'État dans la Vienne. Devant une cinquantaine de participants, le délégué a débattu des mesures du Comité interministériel de sécurité routière (CISR) du 9 janvier, en particulier celle concernant l'abaissement de la vitesse à 80km/h. À la suite de cet échange, le DGO 2018-2022 a été co-signé par la préfète, le président de l'association des maires, le procureur de la République, le vice-président chargé des routes du Conseil départemental, en présence du délégué interministériel à la sécurité routière. Enfin, une conférence a été organisée à la Faculté de droit sur le thème "La sécurité routière aujourd'hui : la loi et l'esprit de la loi", animé par Emmanuel Barbe.



*L'acteur de sécurité routière du mois :*

*Adjudant Francis COUILLARD*

**Depuis combien de temps et pourquoi êtes vous IDSR ?**

Je suis intervenant départemental de sécurité routière depuis 2001.

Ma profession de gendarme départemental et plus particulièrement de motocycliste en unité de

sécurité routière m'a amené à de nombreuses reprises à intervenir sur des accidents matériels, corporels ou mortels de la circulation.

Devenir IDSR m'a permis au début d'être un intervenant dans les enquêtes REAGIR. Elles visent à établir les circonstances de l'accident en recherchant les facteurs et à proposer des mesures de prévention appropriées au niveau local ou national. Par la suite, cette fonction m'a conduit à intervenir auprès des établissements scolaires ou des entreprises me sollicitant pour effectuer de la prévention et de l'information sur les conduites addictives et la vitesse.



**Une intervention de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à cœur ?**

Les interventions auprès des établissements scolaires me tiennent particulièrement à cœur. Ma première intervention s'est faite auprès des écoles primaires pour l'enseignement de la conduite en vélo par le biais de la piste routière.

Actuellement les jeunes au collège ou au lycée sont des conducteurs de deux roues motorisées et aussi les futurs conducteurs de quatre roues. Ils doivent être sensibilisés sur les dangers de la route comme sur les conduites addictives « alcool et stupéfiants », sur le non respect de la limitation de vitesse et sur l'usage du téléphone au volant. Cette sensibilisation se fait au travers de courts métrages « chocs » ou par l'emploi de simulateur « piste alcool ». Je tiens à leur montrer les conséquences corporelles que cela peut engendrer pour eux et pour les tiers, mais aussi les sanctions pénales encourues (suspension permis de conduire, amende et peine de prison).

	avril 2017	avril 2018	variation
Accidents	41	27	- 14
Tués	2	0	- 2
Blessés	51	34	- 17
dont blessés hospitalisés	17	14	- 3
	janvier à avril 2017	janvier à avril 2018	variation
Accidents	126	94	- 32
Tués	3	8	+ 5
Blessés	168	136	- 32
dont blessés hospitalisés	58	53	- 5

## L'AGENDA

**9 juin** : journée des sapeurs pompiers à Poitiers

**9 et 10 juin** : atelier sécurité routière sur le site d'Univers moto à Poitiers

**12 juin** : opération "Motard d'un jour" dans le Sud Vienne

**13 juin** : journée "Santé vous bien" à Saint Eloi

**14 et 15 juin** : "Village de la sécurité routière" sur le site de la Manu à Châtelleraut

**22 juin** : atelier alcool pour les recrues du RICM

**26 juin** : distribution à Poitiers du supplément sécurité routière de "7 à Poitiers"